

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

### SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 14 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de Garons.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	19	21	6 novembre 2024	6 novembre 2024

Présents tous les membres sauf : Madame Marie-France RAINVILLE qui donne procuration à Monsieur Yves RODRIGUEZ et Madame Viviane XAYKAO qui donne procuration à Monsieur le Maire.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE et Laurence TRAZIC, Messieurs Michel QUENIN, Guillaume TARDIEU et Laurent CAUGANT.

Secrétaire de séance : Madame Josiane GAUDE.

### **Objet de la délibération DE202411 13 – APPROBATION DU RAPPORT TRIENNAL RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS SUR LA COMMUNE DE GARONS**

Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose :

La Loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 a fixé à la France l'objectif d'atteindre la « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050.

Pour concrétiser cela, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021/2031 par rapport à la décennie précédente, à savoir 2011/2021.

Dans le cadre de cet objectif, et comme le prévoit l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit produire et adopter en Conseil Municipal un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la Loi, soit en 2024, et ensuite tous les trois ans.

Une première analyse de la consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation a été menée, basée sur le calcul des surfaces bâties entre deux périodes : 2011 et 2021. En l'occurrence, Garons n'ayant pas d'espace naturel, seul l'espace agricole a été pris en compte.

Ce premier rapport, fait ressortir une consommation d'espaces agricoles d'environ 34 ha sur la période 2011/2021.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DECIDE

**ARTICLE UNIQUE** : d'approuver le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols, ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Josiane GAUDE

Secrétaire de Séance



**Alain DALMAS**

**Maire de Garons**



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

# Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

## Diagnostic de Garons



Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques.

La France s'est donc fixée, dans le cadre de [la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) dite « Climat et résilience » complétée par [la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023](#), l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Il est donc demandé à toutes les Communes dans un premier temps, pour la période de 2021-2031, de mesurer la consommation d'espaces NAF, c'est-à-dire de mesurer la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire de chaque commune » ([article 194, III, 5° de la loi Climat et résilience](#)), et dans un second temps, à partir de 2031, de mesurer l'artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la désartificialisation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés » ([article L.101-2-1 du code de l'urbanisme](#))

## 1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Le territoire de Garons, qui représente 1242,64 ha, n'est composé que de deux entités, l'espace urbain et l'espace agricole. C'est par rapport à ce dernier que la consommation d'espaces sera donc étudiée.

Pour étudier la consommation d'espace, il faut regarder l'évolution du tissu urbain, représenté par les constructions économiques, l'habitat et les équipements, par rapport à l'espace agricole.

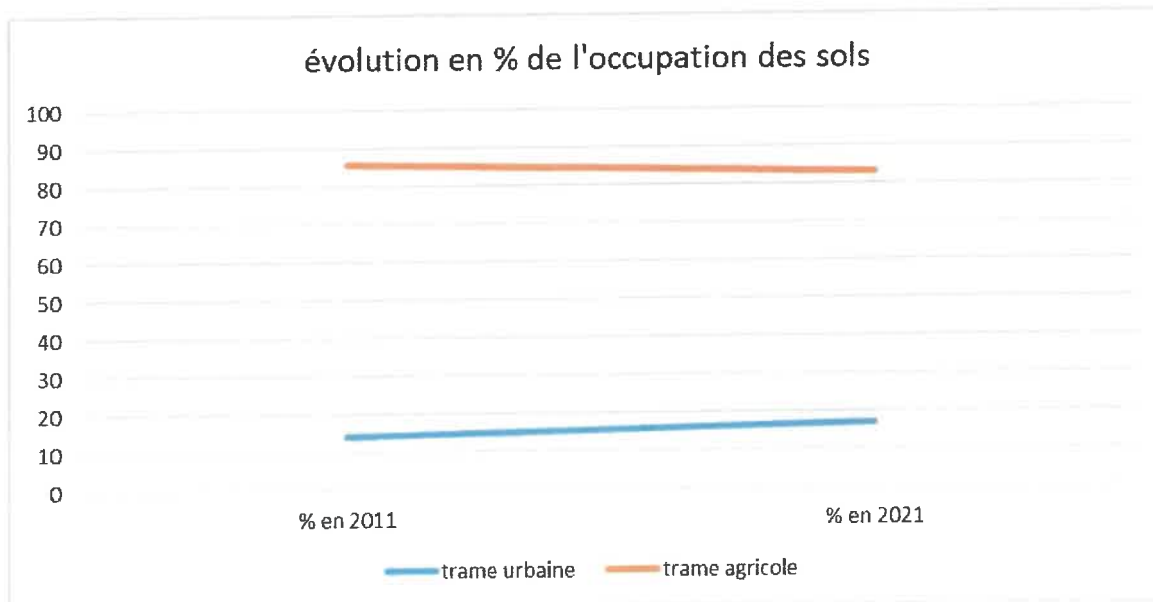
Le tissu urbain de la commune de Garons représentait près de 177 hectares en 2011 (14,2%). En 2021, il atteint un peu plus de 211 hectares (17%). Soit une progression de presque 34 hectares (+3%) sur une période de 10 ans.

Cette augmentation se ventile de la façon suivante :

	surface 2011 en ha	surface 2021 en ha	évolution en ha
<b>trame urbaine</b>	<b>177,19</b>	<b>211,06</b>	<b>33,87</b>
<i>habitat</i>	<i>139,67</i>	<i>151,95</i>	<i>12,28</i>
<i>économie</i>	<i>34,31</i>	<i>54,81</i>	<i>20,5</i>
<i>équipement</i>	<i>3,21</i>	<i>4,31</i>	<i>1,1</i>
<b>trame agricole</b>	<b>1065,45</b>	<b>1031,58</b>	<b>-33,87</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1242,64</b>	<b>1242,64</b>	

On s'aperçoit donc que ce sont les constructions à vocation économique qui ont été les plus importantes, avec une consommation de 20,5 ha sur cette période de 10 ans ;  
Pour ce qui est de l'habitat, les constructions de logements ont entraîné une consommation d'espace de l'ordre de 12,28 ha ;  
Et enfin, la zone d'équipement de Garons qui s'est développée sur la partie Nord pour environ 1.1 ha.

L'espace agricole a, quant à lui, diminué de presque 3% en passant de 1065,45 ha en 2011 (soit 85,8% du territoire) à 1031,58 ha en 2021 (soit 83% du territoire)



## 2° Raisons des évolutions observées

D'après les principes de calculs de la Loi Climat et Résilience, ce sont les constructions à vocation économique qui ont consommé le plus d'espaces entre 2011 et 2021.

En effet, cette période coïncide avec le développement sur le territoire de Garons de la ZAC de Mitra qui représente plus de 20ha, occupés par différentes entreprises aujourd'hui. A cela s'ajoute l'extension du site d'ASICS d'environ 1ha en date de 2020 dans la zone économique de l'aéropole.

En ce qui concerne l'habitat, la population est en constante augmentation ces dernières années avec environ 1% chaque année. Plus particulièrement, entre 2011 et 2021, Garons a accueilli presque 500 habitants de plus. Le développement du logement s'en est donc suivi, avec notamment la construction de la ZAC des amoureux prévue pour plus de 320 logements.

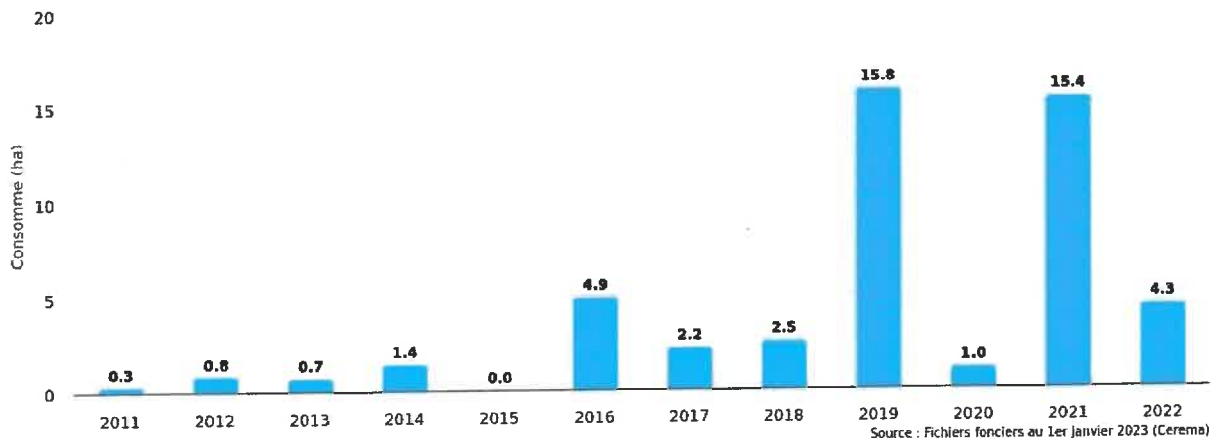
Enfin, concernant les équipements, entre 2011 et 2021, la commune de Garons s'est dotée, d'une halle des sports, de terrains de foot et de terrains de tennis.

Tous ces espaces urbanisés représentent 267 hectares soit 21% de la surface du territoire. L'expansion de la commune de Garons est récente avec plus de 200 ha qui ont été urbanisées sur les soixante dernières années.

La loi sur la Zéro Artificialisation Nette fixe un objectif d'artificialisation très limité pour les dix prochaines années. Cela devra correspondre à 50% de la surface artificialisée sur les dix dernières années, soit en théorie près de 17 hectares pour Garons.

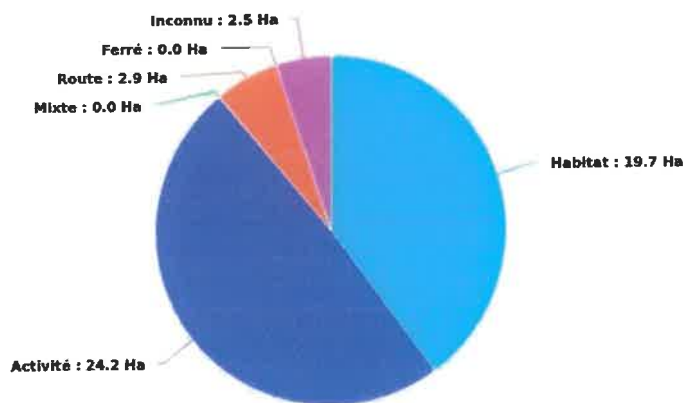
Pour compléter les données fournies ci-dessus, l'observatoire de l'artificialisation produit et met à disposition des chiffres sur l'artificialisation des sols sur la période 2011-2022, repris ci-dessous:

### Consommation d'espace à Garons entre 2011 et 2022 (en ha)



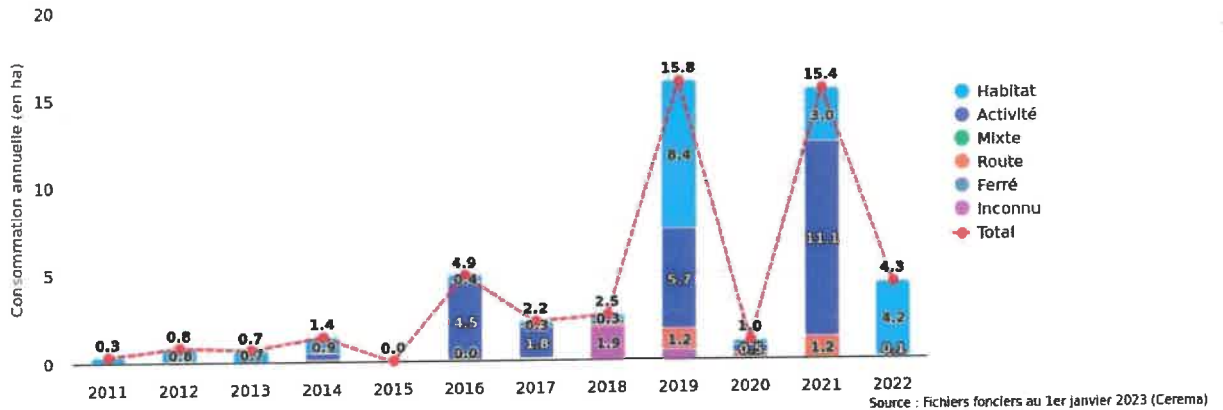
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
<b>Garons</b>	0.3	0.8	0.7	1.4	0.0	4.9	2.2	2.5	15.8	1.0	15.4	4.3	49.3

### Destinations de la consommation d'espace de Garons entre 2011 et 2022 (en ha)



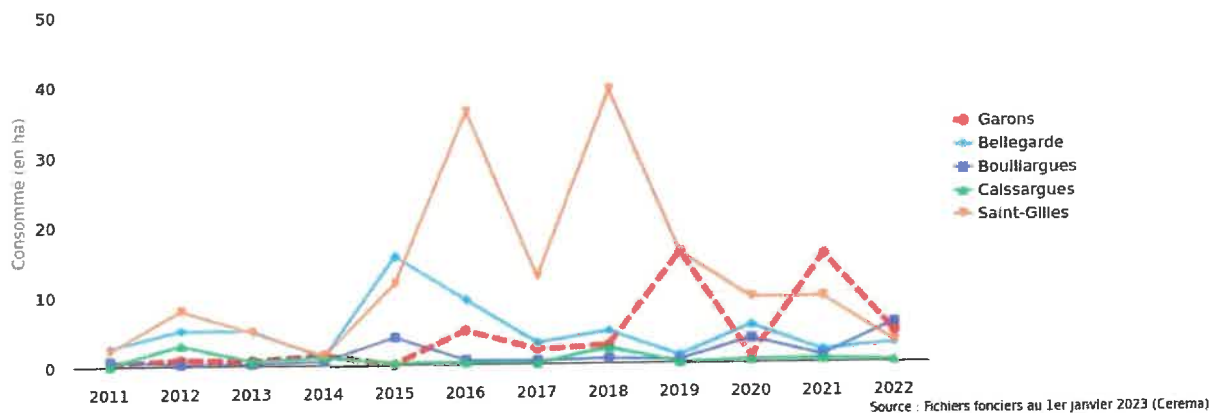
Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

### Consommation annuelle d'espace par destination de Garons entre 2011 et 2022 (en ha)



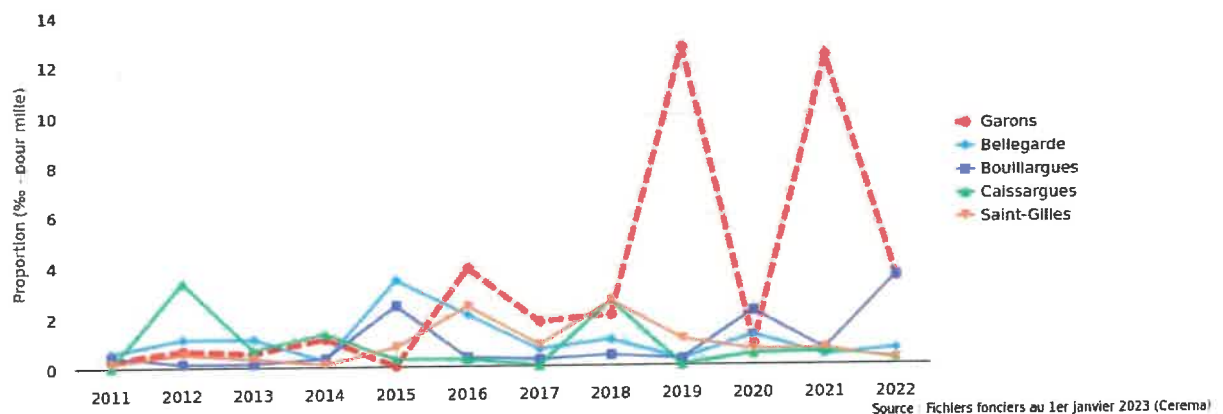
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
<b>Habitat</b>	0.3	0.8	0.7	0.9	0.0	0.4	0.3	0.3	8.4	0.3	3.0	4.2	19.7
<b>Activité</b>	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	4.5	1.8	0.2	5.7	0.5	11.1	0.1	24.2
<b>Mixte</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Route</b>	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	1.2	0.2	1.2	0.0	2.9
<b>Ferré</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Inconnu</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	0.5	0.1	0.0	0.0	2.5
<b>Total</b>	0.3	0.8	0.7	1.4	0.0	4.9	2.2	2.5	15.8	1.0	15.4	4.3	49.3

### Comparaison de la consommation annuelle d'espace entre Garons et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (en ha)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
<b>Garons</b>	0.3	0.8	0.7	1.4	0.0	4.8	2.2	2.5	15.8	1.0	15.4	4.3	49.3
<b>Bellegarde</b>	2.5	5.0	5.0	1.1	15.4	9.2	3.0	4.6	1.1	5.3	1.7	2.7	56.5
<b>Bouillargues</b>	0.7	0.2	0.2	0.5	3.9	0.5	0.4	0.6	0.4	3.4	1.0	5.6	17.4
<b>Caissargues</b>	0.0	2.9	0.6	1.1	0.2	0.2	0.0	2.2	0.0	0.4	0.4	0.2	8.2
<b>Saint-Gilles</b>	2.1	7.8	4.7	1.3	11.5	36.0	12.4	39.0	15.8	9.2	9.3	2.9	151.9

### Comparaison de la consommation proportionnelle d'espace de Garons et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (% - pour mille)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
<b>Garons</b>	0.2	0.6	0.5	1.1	0.0	3.9	1.8	2.0	12.7	0.8	12.3	3.5	39.5
<b>Bellegarde</b>	0.6	1.1	1.1	0.2	3.4	2.0	0.7	1.0	0.2	1.2	0.4	0.6	12.6
<b>Bouillargues</b>	0.4	0.1	0.1	0.3	2.4	0.3	0.2	0.4	0.2	2.1	0.6	3.5	10.9
<b>Caissargues</b>	0.0	3.4	0.7	1.3	0.3	0.3	0.0	2.6	0.0	0.4	0.5	0.2	9.6
<b>Saint-Gilles</b>	0.1	0.5	0.3	0.1	0.8	2.4	0.8	2.6	1.0	0.6	0.6	0.2	10.0

**Ce rapport a été réalisé par Mon Diagnostic Artificialisation, en partenariat avec la DGALN.**



**Avec les données de :**



Retrouvez votre diagnostic sur Mon Diagnostic Artificialisation: <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/93727/>

Pour aller plus loin vous pouvez consulter les [fascicules ZAN](#)

